

# Félix-Gabriel Marchand

11<sup>e</sup> premier ministre du Québec, Félix-Gabriel Marchand, *libéral*, 1897-1900

## Discours du trône, Québec, 23 novembre 1897

Honorables Messieurs du Conseil législatif,  
Messieurs de l'Assemblée législative,

En ma qualité de représentant de Sa Majesté, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue dans la Capitale de vous devoirs publics vous appellent.

Cette première session de la Législature s'ouvre à une époque dont le souvenir restera cher à tous les sujets de Sa Majesté; car, pendant cette année, ils ont pu célébrer le soixantième anniversaire de l'avènement au trône de Notre Gracieuse Souveraine, et remercier la divine Providence de lui avoir permis de présider si longtemps et si glorieusement au développement de l'Empire Britannique. Tous, nous faisons maintenant des vœux pour que longtemps elle veille encore à nos destinées, persuadés que la sagesse qui a marqué tous ses actes politiques, continuera à la guider dans l'avenir. Vous devez, en même temps, ressentir un légitime orgueil en vous rappelant que le Canada a été si utilement et si brillamment représenté aux fêtes jubilaires de juin, par un fils de la province de Québec.

Vous avez lieu de vous réjouir de ce qu'il a plu au Dispensateur de tous biens d'accorder à cette Province une abondante moisson, et de ce que les produits de notre industrie agricole aient obtenu les faveurs des marchés étrangers, qui nous font espérer, pour l'avenir, des prix de plus en plus rémunérateurs. Il y a là, pour tous, un gage de prospérité certaine.

Vous serez appelés à donner votre assentiment à des mesures de haut intérêt, au nombre desquelles se trouve, au premier rang, une loi nouvelle sur l'Instruction publique. Cette mesure renferme des modifications importantes de l'ancienne loi, sans y apporter toutefois d'autres innovations que celles réclamées par les besoins de l'heure présente.

Pénétré du sentiment de sa responsabilité dans tout ce qui tend au bien-être et au progrès de la Province, le gouvernement ne saurait se désintéresser de la question si importante de l'enseignement. Dans le projet de loi qui vous sera soumis, il est donc pourvu à la création d'un ministère de l'Instruction publique, dont le fonctionnement n'entraînera aucune dépense additionnelle, le nombre des ministres devant rester le même qu'aujourd'hui.

L'agriculture et la colonisation ont déjà reçu de mon gouvernement l'attention la plus vigilante. Cette attention leur sera continuée. Il convient de seconder le courant de colonisation qui se dirige vers nos terres arables, et attirer vers les cantons récemment ouverts, nos énergiques et patriotiques défricheurs.

Mon gouvernement s'est encore attribué la mission d'améliorer la voirie municipale, et il n'épargnera rien pour donner une impulsion constante et plus forte à cette politique destinée à produire les meilleurs résultats et à augmenter le bien-être et la richesse de notre population.

Je me plais à constater le nouvel élan que semble avoir pris l'industrie manufacturière. Les immenses pouvoirs d'eau disséminés dans la Province et qui, pendant tant d'années, sont restés à l'état latent, commencent à être utilisés; et grâce à eux, des industries nouvelles ont été établies et ont déjà donné d'excellents résultats. J'ai la conviction qu'on leur devra l'exécution de travaux dont la Province retirera de grands avantages.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les Comptes publics pour la dernière année financière et le budget de l'exercice de 1898-1899 vous seront incessamment soumis.

Mon gouvernement, en prenant les rênes du pouvoir, s'est trouvé forcé d'exécuter des engagements pris par l'administration précédente pour lesquels il n'y avait pas de prévisions au budget de la dernière année financière. Des obligations ainsi contractées ont entraîné un déficit et créé une dette flottante, qui impose au gouvernement la nécessité d'un emprunt, afin de la consolider.

Je vous engage à étudier avec attention la situation financière. Cette étude vous fera comprendre qu'il est devenu nécessaire de pratiquer plus la stricte économie, et je vous invite à donner votre appui le plus cordial aux efforts que mon gouvernement se propose de faire dans ce sens.

Honorables Messieurs du conseil législatif,  
Messieurs de l'Assemblée législative,

Par une loi du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande intitulé : « Acte concernant l'établissement des provinces dans la Puissance du Canada, » il a été décrété que le Parlement du Canada pourra, de temps à autre, avec le consentement de la Législature d'une province, en augmenter, diminuer, ou autrement en modifier les limites, aux termes et conditions acceptés par la Législature de telle province.

Le gouvernement précédent a adopté un arrêté en conseil acceptant la désignation des limites nord de la Province offertes par les autorités fédérales. Cet arrêté en conseil a été traité par le gouvernement fédéral comme insuffisant pour satisfaire pleinement aux exigences de la loi en cette matière. Vous serez appelés à adopter une loi par laquelle la Province consentira à accepter les limites ainsi arrêtées, afin que le Parlement du Canada puisse les fixer définitivement. Cette législation est requise pour donner effet à la convention intervenue entre les deux gouvernements et mettre le pouvoir fédéral en mesure de consacrer par une législation définitive la reconnaissance des droits de la Province.

Vous serez heureux d'apprendre que par l'adoption de cette loi, l'étendue de la province de Québec s'accroîtra de 67,499,952 acres de terre.

Je supplie la divine Providence de répandre sur vous et vos familles d'abondantes bénédictions et d'éclairer vos délibérations sur les diverses questions dont vous aurez à vous occuper, durant cette session.